être sauvegardés. Je dis donc que ce système, en général, et ces immunités et exceptions en faveur du Bas-Canada, n'ont pas d'autre but que de chercher à remédier aux difficultés naissant des différences de races et de croyances religieuses. Mais, M. l'ORATEUR, j'affirme que ce n'est pas le moyen de diminuer un danger qui nous menace de co côté. Il est inutile de prétendre que ce système va faire cesser les animosités qui regnent. Sous l'union législative des deux Canadas, fonctionpant même comme elle l'a fait, les minorités tant du Haut que du Bas ont toujours manifesté le désir de maintenir l'union intacte, et de voir disparaître les préjugés et les haines qui les divisaient des majorités respectives. Le résultat en a été que les animosités de races qui, précisément avant l'union, existaient dans le Bas-Canada au plus suprême degré, ont depuis presqu'entièrement été releguées dans l'oubli, hommes politiques du Haut-Canada n'ont pas cessé de se plaindre qu'ils ne pouvaient mener les Anglais et les Français du Bas-Canada à leur guise, et qu'ils leur était impossible d'engager les premiers, comme anglais ou protestants, à se joindre à eux pour étouffer la majorité Bas-Canadienne.

M. A. MACKENZIE—Qui a formulé

cette plainte?

M. DUNKIN-Je ne die pad qu'on l'ait exprimée par des paroles, mais qu'elle se manifestait dans l'esprit public.

M. A. MACKENZIE--Non pas. (Ecou-

tez!)

M. DUNKIN-Je prétends que oui; la plainte a été formulée, peut être pas de cette manière, mais certainement dans ce sens. L'on a reproché aux Anglais du Bas-Canada d'être pires encore que leurs compatriotes d'origino française, parce qu'ils refusaient de s'allier au peuple du Haut-Uanada. (Ecoutes !) Eh bien! M. l'ORATEUR, il est indubitable, comme je l'ai dit, que, avant l'union, le Bas-Canada était le théatre des plus vives animosités qui n'ont pour ainsi dire commencé à cesser que des années après. Cette guerre de races a fini par s'appaiser graduellement et, depuis une certaine époque, l'harmonie semble avoir prévalu dans les deux camps rivaux. De fait, la tolérance y règne beaucoup plus que dans toute autre société partagée par des croyances et des traditions aussi différentes. Mais du moment que vous venez dire au Bas-Canada que les pouvoirs du gouvernement général vont être transférés à une majorité anglo-américaine, n'appartenant

pas à la race et aux croyances religieuses de la majorité de sa population, de ce moment vous éveillez les vieilles rancunes, et les hostilités reprennent toute leur amertume. Par les termes mêmes que vous proposez pour la protection des intérêts de la population anglaise et protestante, vous donnez malheureusement un nouveau développement à l'idée que les Franco-Canadiens vont se montrer beaucoup plus injustes qu'ils ne désirent l'être. Or, comment pourrait-il en être autrement? Ils se verront en minorité dans la législature générale, et leur force dans le gouvernement général dépendra de leur propre influence dans leur province et sur les délégués qu'ils enverront au parlement fédéral. Ainsi placés, ils se verront forcés de jouer le rôle d'agresseurs afin de sauvegarder et perpétuer cette influence. Il pourra bien se faire qu'ils ne manitesteraient pas une agression acharnée; je ne dis pas non plus que cette agression aura lieu; mais, qu'elle se produise ou non, j'affirme qu'il existe dans ce système, des raisons puissantes qui les engageront à se ruer sur les droits de la minorité, et qui auront pour résultat de rendre cette dernière plus soupçonneuse et plus hostile encore. La même hostilité entre les deux croyances religieuses fera en même temps son chemin dans le Haut-Canada. Déjà, en vue de ce projet, les deux partis ont été notifiés de se tenir sur l'éveil et de se préparer au combat ; et tout me semble indiquer, je regrette de le dire, que ces avertissements n'ont pas été donnés en vain. (Ecoutez!) Une fois encore les préjugés des deux camps vont se présenter face à face avec plus d'acrimonie que jamais; et s'il advient que ce projet soit mis à exécution, l'effet inévitable sera d'envenimer ces haines, et de faire éclater la guerre, à moins qu'il ne fonctionne d'une manière bien différente de celle que tous paraissent entrevoir.—Si l'indépendance des provinces doit être étouffée par un gouvernement général. alors vous verrez surgir la guerre dont je vous parle. Si, d'un autre côté, la politique suivie par l'exécutif fédéral consiste à se courber sous la volonté commune des majorités locales, coûte que coûte, vous seres encore témoins de cette guerre. minorités locales, si elles se sentent éliminées, croiront, dans leur alarme et dans leur jalousie du moment, que leur cause est désespérée, et ne tarderont pas à faire éclater leur mécontentement. Supposons, par exemple, que l'on adopte le principe de